

1090FLWTTA Frans Tekst en communicatie (prof. dr. K. Peeters)

2019-2020

'Discours' et 'récit' (Emile Benveniste)

Cours du 27 février 2020

Table

Les genres de discours (ou du discours) en linguistique.....	2
Enonciation et situation d'énonciation	2
Enonciation, situation et genres du discours.....	3
Les multiples sens du terme de 'discours'	3
'Discours' et 'récit' selon Benveniste.....	4
Deux types d'énoncés, deux types de rapport entre l'énoncé et l'énonciation	4
Les marques ou « indices » de l'énonciation dans l'énoncé : « embrayeurs » et « déictiques »	5
Exercices:.....	7

Après avoir étudié ce fascicule, vous êtes capable de répondre aux questions suivantes:

Comment est-ce qu'on définit « discours » en linguistique ?

Qu'est-ce qu'une situation d'énonciation ? Qu'est-ce que l'énonciation ? Et l'énoncé ?

« discours » a plusieurs significations : lesquelles ?

Quelle est la différence entre 'discours' et 'récit' d'après Benveniste ?

Comment est-ce qu'on voit cette différence, dans un énoncé concret ?

Qu'est-ce qu'un « embrayeur » ? et un « déictique » ?

A quels éléments du discours faut-il faire attention pour découvrir si un énoncé utilise le « discours » ou le « récit » ?

Les genres du discours en linguistique

La linguistique (en particulier la théorie de l'énonciation et, à sa suite, l'analyse du discours et la pragmatique) s'est penchée elle aussi, et à partir de la tradition rhétorique, sur la question des **genres du discours**. En linguistique, cependant, la question des genres du discours ne concerne pas au premier abord les discours prononcés en public et devant un auditoire, comme c'était le cas dans l'Antiquité classique, pour les grands auteurs de la rhétorique classique comme Aristote, Cicéron ou Quintilien. En linguistique, il s'agit plutôt du **langage de tous les jours, écrit ou oral**, comme nous l'utilisons tous, vous comme moi, dans des contextes différents et dans des objectifs différents. Le mot « discours », ainsi, réfère avant tout, en linguistique, au langage tel qu'il est utilisé, au « langage en situation » (Jaubert, 1990 : 22), au langage « mis en action » (Kerbrat-Orecchioni, 1986).

Enonciation et situation d'énonciation

En linguistique, l'idée de départ quand il s'agit du langage comme il est employé, c'est en effet, comme dans la définition de Jaubert citée ci-dessus, ce que l'on appelle une « situation », ou « **situation d'énonciation** ». Toute « énonciation » implique que du langage est utilisé dans une certaine « situation ». Le mot « **énonciation** » réfère à l'acte de produire du langage (écrit ou oral) ; le résultat de cet acte de production de langage, le langage qui est produit donc, est appelé « **énoncé** ». En bref, tout **discours** (toute utilisation du langage) implique un acte d'**énonciation** qui crée un **énoncé** dans une **situation** d'énonciation donnée. Aussi Emile Benveniste (1966) définissait-il le « discours » comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (1966 : 242).

Ce que l'on appelle, en linguistique, une « **situation** » ou « situation d'énonciation », contient en fait – quand on envisage le discours oral – outre la personne qui parle (et que nous avons appelé, d'après Jakobson, 'destinateur') et la personne à qui on parle (le 'destinataire'), deux éléments en plus. Toute situation d'énonciation est, autrement dit, la réunion de quatre éléments :

- un locuteur (ou sujet parlant, ou destinateur), qui est toujours une première personne, c'est-à-dire un « **je** » (ainsi, même la phrase « Il est malade » est en fait un énoncé, produit par un Je : [Je dis que] « Il a été malade »);
- un allocutaire (ou interlocuteur, ou destinataire), toujours une deuxième personne, c'est-à-dire un « **tu** » (car [Je [te] dis que] « Il a été malade »);
- un endroit où le locuteur et l'allocutaire sont réunis, qu'ils partagent et qui constituent pour eux un « **ici** » (car [Je [te] dis [ici] que] « Il a été malade »);
- un moment que le locuteur et l'allocutaire partagent et qui est pour eux un « **maintenant** » (car [Je [te] dis [ici][maintenant] que] « Il a été malade »).

Ces quatre éléments – un « je » qui parle, un « tu » à qui le Je parle, « ici » et « maintenant » – composent ce que les linguistes appellent la **situation** (ou situation d'énonciation). C'est pourquoi cette situation se qualifie aussi, en linguistique, de '**je-tu-ici-maintenant**' de la communication. En effet, ces quatre éléments déterminent les conditions de production du langage, autrement dit, l'énonciation. Si l'un de ces éléments manque, l'énonciation n'est pas possible et sans énonciation, l'énoncé n'est pas possible. Autrement dit, sans la présence de ces quatre éléments, on ne peut pas produire du langage. C'est pourquoi le linguiste Dominique Maingueneau, par exemple, souligne qu'étudier le discours signifie qu'on envisage le langage « en fonction des conditions de production » de ce langage (Maingueneau, 1976 : 16).

Enonciation, situation et genres du discours

Dans des situations différentes, autrement dit dans des conditions de production différentes du langage, lorsque le locuteur change, ou que l'allocutaire change, ou que l'endroit ou le moment changent, l'énonciation et l'énoncé changent aussi. Si la situation est différente, le 'message' (pour référer au modèle de Jakobson) change, la manière de communiquer change. C'est pourquoi, dans des situations différentes, se produisent des ensembles différents et plus ou moins stables de caractéristiques typiques et conventionnelles reconnues comme telles. Voilà comment nous avons défini les « genres » : ce sont des combinaisons relativement stables de caractéristiques conventionnelles, des locuteurs typiques, des allocutaires typiques, un langage typique, une structure typique, des contenus typiques, qui sont typiques *d'une telle situation d'énonciation*. En résumé, **à des situations différentes correspondent des genres du discours différents**.

Ainsi, par exemple, on peut distinguer, dans le discours oral quotidien et en fonction de différentes situations (je-tu-ici-maintenant), des genres du discours différents, comme la salutation, la petite conversation, le récit d'un événement, la déclaration d'amour, l'annonce d'une nouvelle, etc. Dans le discours juridique, par exemple, on peut distinguer, toujours en fonction de différentes situations, la plaidoirie (la défense), le réquisitoire (l'accusation), l'interrogation de témoin, le verdict (la prononciation de la sentence), etc. Ces exemples illustrent d'ailleurs que les genres se regroupent en des genres ou discours plus grands. La salutation, la petite conversation, l'adieu, le récit d'un événement etc. appartiennent tous au discours quotidien ; la plaidoirie, le réquisitoire, le verdict etc. appartiennent tous au discours juridique. On peut facilement ajouter d'autres sortes de discours : le discours politique, le discours philosophique, le discours monétaire, le discours publicitaire, etc., qui ont chacun leurs locuteurs et allocutaires typiques, leurs langages typiques, leurs contenus typiques, leurs structures typiques, etc. C'est ce que nous avons appelé, au premier semestre, des **champs discursifs**. Nous pouvons maintenant les définir avec plus de précision comme des ensembles plus ou moins grands et plus ou moins stables de situations linguistiques qui partagent un certain nombre de caractéristiques et qui se composent d'un certain nombre de genres du discours.

Seulement, on peut envisager les conditions de production de ces discours et les caractéristiques qui en résultent de nombreuses manières et, par conséquent, « **des hypothèses typologiques [c'est-à-dire la distinction de différents genres du discours] peuvent être formulées depuis des perspectives très diverses** » (Adam, 1991 : 8).

Une première de ces perspectives théoriques diverses sur les sortes ou les genres du discours, est une théorie que nous devons au célèbre linguiste français Emile Benveniste.

Une mise en garde : les multiples sens du terme 'discours'

Avant de procéder à l'explication de cette première théorie sur les genres du discours en linguistique, une mise en garde s'impose, qui porte sur les **multiples significations du mot « discours »**. Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons déjà donné deux significations à ce mot.

- D'une part, « discours » désigne en linguistique le **langage en situation**, le langage dans son utilisation, comme phénomène social.
- D'autre part, le mot s'emploie aussi, toujours en linguistique, pour désigner des ensembles plus grands de genres, auxquels nous réserverons le terme de '**champ discursif**', précisément afin d'éviter cette confusion. Dans le 'discours' (le langage en situation, donc tout le langage utilisé), il existe des 'champs discursifs', qui sont des ensembles plus ou moins stables de 'situations d'énonciation' donnant lieu à des 'genres du discours' divers.

- A ces deux significations diverses, s'ajoute le sens spécifique que le mot « discours » ou « genre » adopte en rhétorique classique, où il appartient à une typologie, les trois « genres » ou **trois « discours » de la rhétorique**, qui sont le judiciaire, le délibératif (ou politique) et l'épidictique (ou démonstratif). Dans cette typologie, le mot « discours » désigne une manière spécifique de s'adresser à l'auditoire, d'après la fonction (ou l'objectif) qu'a le rhéteur, la position dans laquelle il met son public, le type de raisonnement qu'il emploie, le rapport au temps et les valeurs que son discours véhicule.
- Dans la **typologie de Benveniste** qui est expliquée ci-dessous, le mot « discours » a une autre signification encore, qui n'a de sens qu'à l'intérieur de cette typologie, dans laquelle le mot « discours » est confronté à l'autre terme de cette typologie, qui est « récit ». Chez Benveniste, les mots « discours » et « récit » désignent deux manières différentes dont le locuteur se positionne par rapport à l'énoncé qu'il produit.

'Discours' et 'récit' selon Benveniste

Deux types d'énoncés, deux types de rapport entre l'énoncé et l'énonciation

Le linguiste français Emile Benveniste (1902-1976) distingue deux types fondamentaux d'énoncés, de productions linguistiques, à savoir le « discours » et le « récit ». Selon Benveniste, le « discours » implique un engagement de celui qui parle dans l'énoncé qu'il produit, le « récit » par contre constitue un énoncé qui n'implique pas son locuteur. Aussi la distinction entre « discours » et « récit » concerne-t-elle le **rapport entre l'énoncé et l'énonciation de cet énoncé**: un énoncé peut être ancré dans sa situation d'énonciation (alors il est qualifié de « discours ») ou, au contraire, être coupé de sa situation d'énonciation (c'est le « récit »).

Comme il s'agit du rapport entre l'énoncé et l'énonciation, revenons tout d'abord sur la définition de ces termes. En linguistique, le terme d'**énoncé** (que nous noterons « E ») (anglais *utterance*, néerlandais *taaluiting*) désigne à la fois la forme et le contenu de ce qui est dit ou écrit. Le terme d'**énonciation** (que nous noterons « E ») désigne l'acte de produire un énoncé. L'énoncé est, en d'autres termes, le produit langagier; l'énonciation concerne la production de ce produit langagier. L'acte d'énonciation a toujours lieu dans une **situation** particulière que l'on appelle la situation d'énonciation (ou parfois aussi contexte d'énonciation). Celle-ci englobe un locuteur (ou destinataire ou énonciateur), son interlocuteur (ou destinataire ou co-énonciateur) et les circonstances (de temps et de lieu) dans lesquelles est émis l'énoncé (je-tu-ici-maintenant).

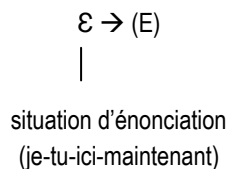
On peut représenter cela schématiquement comme suit :

$$\mathcal{E} \rightarrow (E)$$

Or l'énoncé n'est pas qu'un simple message; c'est le résultat d'un acte créatif accompli par un locuteur (un acte qui produit quelque chose, l'énoncé, et qu'on appelle énonciation). Parler est une action et cette action est destinée à déclencher une réaction de l'interlocuteur : le discours concerne, selon Benveniste, « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (1966 : 242). Cette réaction ne s'explique que par la **situation** d'énonciation qui réunit le locuteur et l'interlocuteur. Ainsi, la phrase « va-t'en ! », par exemple, peut avoir différents sens, selon la situation. Sa signification dépend de la situation d'énonciation: soit elle peut signifier que l'interlocuteur est prié de s'en aller effectivement (lors d'une dispute domestique par exemple), mais elle peut aussi simplement exprimer que le locuteur trouve incroyable ou

invraisemblable ce que l'interlocuteur vient de lui dire. L'énoncé, ainsi, ne se comprend qu'à condition de **prendre en compte la situation d'énonciation**. L'énoncé et l'énonciation sont indissolublement liés l'un à l'autre, ce sont les deux versants d'une seule et même chose, à savoir la communication langagière, qui a toujours lieu en une situation donnée.

Du coup, notre schéma doit se compléter comme suit :

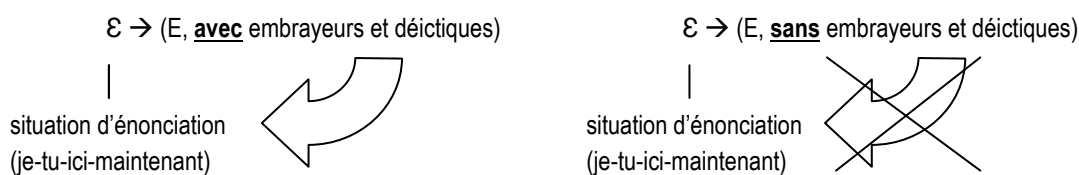


Les marques ou « indices » de l'énonciation dans l'énoncé : « embrayeurs » et « déictiques »

Si tout énoncé est donc indissolublement lié à sa situation d'énonciation puisque son sens en dépend, un énoncé peut toutefois porter ou ne pas porter, dans l'énoncé même, les **marques de l'énonciation**. Un énoncé peut, en d'autres termes, contenir des mots qui sont des indices du rapport entre l'énoncé et sa situation d'énonciation, des mots qui réfèrent à l'énonciation, c'est-à-dire aux quatre éléments qui composent la situation d'énonciation (je-tu-ici-maintenant). Comme ces mots sont des indices de l'énonciation dans l'énoncé, comme ce sont, autrement dit, des indices sur le locuteur, l'allocutaire, le temps et l'espace qui composent la situation d'énonciation, la linguistique les appelle des « indices » ou les « **éléments indiciels** » du langage ou du discours.

Ces éléments indiciels sont de deux sortes. D'une part, les « **embrayeurs** » (en anglais '*shifters*') sont des mots qui ancrent l'énoncé dans l'énonciation en référant à la situation d'énonciation. Les embrayeurs empruntent leur sens à la réalisation d'un acte d'énonciation spécifique : ils réfèrent au « je » (au locuteur), au « tu » (à l'allocutaire), ou au « maintenant » (au temps) qui font partie de la situation d'énonciation. D'autre part, les **déictiques** sont des mots qui réfèrent à l'espace dans lequel se produit l'acte d'énonciation : le « ici » de la situation d'énonciation.

On peut représenter ces deux types d'énoncés comme suit :



'Discours' et 'récit' : énoncés ancrés dans l'énonciation et coupés de l'énonciation

Si un énoncé contient des embrayeurs et des déictiques, il est « ancré » dans sa situation d'énonciation (en ce sens qu'il y renvoie et qu'il n'a de sens que dans cette situation). Un énoncé qui, au contraire, ne contient pas d'embrayeurs ni déictiques est dit « coupé » de la situation d'énonciation (il n'y renvoie pas et a du sens dans d'autres situations aussi). Benveniste utilise les termes de « discours » et de « récit » pour décrire respectivement l'énoncé ancré dans, et l'énoncé coupé de sa situation d'énonciation.

— ‘Discours’, ou l’énoncé **ancré dans sa situation d’énonciation** :

L’énoncé **ancré dans la situation d’énonciation** (ou « discours ») montre des traces du fait que le locuteur et l’interlocuteur partagent la même situation d’énonciation : l’énoncé comporte des indices d’énonciation (embrayeurs et déictiques) qui ne se comprennent que lorsqu’on partage la même situation d’énonciation. Aussi le présent (je-tu-ici-**maintenant**) est-il le temps de référence dans l’énoncé ancré dans la situation d’énonciation : les autres temps du verbe fonctionnent par rapport au présent.

— « Récit », ou l’énoncé **coupé de la situation d’énonciation**

L’énoncé coupé de sa situation d’énonciation (le « récit »), par contre, ne comporte aucun indice de la situation d’énonciation dans laquelle il a été produit, ni embrayeurs, ni déictiques. C’est généralement le cas d’un récit raconté au passé (coupé du maintenant) et à la troisième personne (coupée du « je » et du « tu »). Le temps de référence dans ce cas ne peut pas être le présent. C’est au contraire le passé simple et les autres temps fonctionnent par rapport à ce passé (d’où l’importance de la concordance des temps dans l’énoncé coupé de la situation d’énonciation).

Le tableau que voici présente les principales caractéristiques de ces deux types d’énoncés :

	« DISCOURS »	« RECIT »
	énoncé <u>ancré dans</u> la situation	énoncé <u>coupé de</u> la situation d’énonciation
locuteur	locuteur impliqué dans l’énoncé embrayeurs et déictiques présents	locuteur non impliqué dans l’énoncé embrayeurs et déictiques absents
pronoms personnels	sujet : <i>je, tu, nous, vous</i> COD : <i>me, te, nous, vous</i> COI : <i>moi, toi, nous, vous</i> réfléchis : <i>me, te, nous, vous</i>	<i>il, elle, ils, elles</i> <i>le, la, les</i> <i>lui, leur</i> <i>se</i>
déterminants possessifs	<i>mon, ton, notre, votre</i>	<i>son, sa, ses, leur, leurs</i>
déterminants démonstratifs	<i>ce, cette, ces</i> (déictiques, i.e., qui « montrent » l’espace lié à la situation d’énonciation)	<i>ce, cette, ces</i> (anaphoriques, c’est-à-dire renvoyant à un mot déjà nommé dans le discours)
temps de référence	présent temps du verbe par rapport au présent: passé composé / imparfait présent futur simple	passé simple temps du verbe coupés du présent: passé antérieur (plus-que-parfait) passé simple conditionnel (futur du passé)
expressions du temps	situées par rapport au présent <i>il y a deux ans ; la semaine passée ; hier</i> <i>aujourd’hui ; maintenant</i> <i>demain ; la semaine prochaine ; dans trois mois</i>	coupées du présent <i>deux ans avant x / deux ans auparavant ; la semaine précédente, la veille ; ce jour-là ; alors</i> <i>le lendemain ; la semaine suivante ; trois mois après</i>
Exemples:	« Je viendrai ici demain » « Paul partira là-bas dans deux jours » « Prends un peu cette chaise là-bas » « Pars en France : ça te fera du bien. »	« Pierre viendrait là le lendemain » « Paul partit là-bas deux jours après » « Il décida de prendre la chaise. Cette chaise se trouvait au fond de la grande salle. » « Il partit en France. Ce voyage lui ferait du bien »

Exercices:

(1) Analysez ce bref extrait de roman (Alain-Fournier, *Le grand Meaulnes*, 1913)

- Indiquez les embrayeurs et déictiques ;
- Indiquez les endroits du texte au « récit » et au « discours ».

Augustin la supplia de rester un instant encore. Il lui parlait avec gaucherie, mais d'un ton si troublé, si plein de désarroi, qu'elle marcha plus lentement et l'écouta.

« Je ne sais même pas qui vous êtes », dit-elle enfin.

Elle prononçait chaque mot d'un ton uniforme, en appuyant de la même façon sur chacun, mais en disant plus doucement le dernier... Ensuite elle reprenait son visage immobile, sa bouche un peu mordue, et ses yeux bleus regardaient fixement au loin.

« Je ne sais pas non plus votre nom », répondit Meaulnes.

Ils suivaient maintenant un chemin découvert, et l'on voyait à quelque distance les invités se presser autour d'une maison isolée dans la pleine campagne.

« Voici la « maison de Frantz », dit la jeune fille ; il faut que je vous quitte... »

Elle hésita, le regarda un instant en souriant et dit :

« Mon nom ?... Je suis mademoiselle Yvonne de Galais... »

Et elle s'échappa...

(2) Analysez cet extrait du *Deuxième Discours de Bayeux* (1946) de Charles De Gaulle :

- Indiquez les embrayeurs et déictiques ;
- Indiquez les endroits du texte où De Gaulle passe du « récit » au « discours » ou vice-versa.

Dans notre Normandie, glorieuse et mutilée, Bayeux et ses environs furent témoins d'un des plus grands événements de l'Histoire. Nous attestons qu'ils en furent dignes. C'est ici que, quatre années après le désastre initial de la France et des Alliés, débuta la victoire finale des Alliés et de la France. C'est ici que l'effort de ceux qui n'avaient jamais cédé et autour desquels s'étaient, à partir du 18 juin 1940, rassemblé l'instinct national et reformée la puissance française tira des événements sa décisive justification.

En même temps, c'est ici que sur le sol des ancêtres réapparut l'État; l'État légitime, parce qu'il reposait sur l'intérêt et le sentiment de la nation; l'État dont la souveraineté réelle avait été transportée du côté de la guerre, de la liberté et de la victoire, tandis que la certitude n'en conservait que l'apparence; l'État sauvegardé dans ses droits, sa dignité, son autorité, au milieu des vicissitudes du dénuement et de l'intrigue; l'État préservé des ingérences de l'étranger; l'État capable de rétablir autour de lui l'unité nationale et l'unité impériale, d'assembler toutes les forces de la patrie et de l'Union Française, de porter la victoire à son terme, en commun avec les Alliés, de traiter d'égal à égal avec les autres grandes nations du monde, de préserver l'ordre public, de faire rendre la justice et de commencer notre reconstruction.

(...)

Voilà pourquoi, une fois assuré le salut de l'État, dans la victoire remportée et l'unité nationale maintenue, la tâche par-dessus tout urgente et essentielle était l'établissement des nouvelles institutions françaises. Dès que cela fut possible, le peuple français fut donc invité à élire ses constituants, tout en fixant à leur mandat des limites déterminées et en se réservant à lui-même la décision définitive. Puis, une fois le train mis sur les rails, nous-mêmes nous sommes retirés de la scène, non seulement pour ne point engager dans la lutte des partis ce qu'en vertu des événements nous pouvons symboliser et qui appartient à la nation tout entière, mais encore pour qu'aucune considération relative à un homme, tandis qu'il dirigeait l'État, ne pût fausser dans aucun sens l'oeuvre des législateurs.

Cependant, la nation et l'Union Française attendent encore une Constitution qui soit faite pour elles et qu'elles aient pu joyeusement approuver. À vrai dire, si l'on peut regretter que l'édifice reste à construire, chacun convient certainement qu'une réussite quelque peu différée vaut mieux qu'un achèvement rapide mais fâcheux.

Au cours d'une période de temps qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut envahie sept fois et a pratiqué treize régimes, car tout se tient dans les malheurs d'un peuple. Tant de secousses ont accumulé dans notre vie publique des poisons dont s'intoxique notre vieille propension gauloise aux divisions et aux querelles. Les épreuves inouïes que nous venons de traverser n'ont fait, naturellement, qu'aggraver cet état de choses. La situation actuelle du monde où, derrière des idéologies opposées, se confrontent des Puissances entre lesquelles nous sommes placés, ne laisse pas d'introduire dans nos luttes politiques un facteur de trouble passionné. Bref, la rivalité des partis revêt chez nous un caractère fondamental, qui met toujours tout en question et sous lequel s'estompent trop souvent les intérêts supérieurs du pays. Il y a là un fait patent, qui tient au tempérament national, aux péripéties de l'Histoire et aux ébranlements du présent, mais dont il est indispensable à l'avenir du pays et de la démocratie que nos institutions tiennent compte et se gardent, afin de préserver le crédit des lois, la cohésion des gouvernements, l'efficacité des administrations, le prestige et l'autorité de l'État.

(...)